

**RÈGLEMENT 11-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1-04 /  
RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT  
DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE  
D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON-RÉSIDENTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté en 2004 le règlement 1-04 visant à établir une tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents sur le territoire non organisé du Lac Huron;

CONSIDÉRANT que le règlement 1-04 n'est plus requis;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Robert Duchesne lors de la séance du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette du 13 septembre 2017;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Règlement 11-17 abrogeant le règlement 1-04 / Règlement de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents* » le tout tel que déposé au livre des règlements de la MRC.

---

**RÈGLEMENT 11-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1-04 / RÈGLEMENT DE  
TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES  
INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES  
NON-RÉSIDENTS**

---

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « *Règlement 11-17 abrogeant le règlement 1-04 / Règlement de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents* »

ARTICLE 3 : OBJET

Le présent règlement abroge le règlement 1-04 dans sa totalité.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

(Copie conforme à l'original)

(S) Francis St-Pierre  
Francis St-Pierre  
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé  
Jean-Maxime Dubé, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	le 13 septembre 2017
Adoption du projet de règlement :	le 13 septembre 2017
Adoption du règlement :	le 11 octobre 2017
Entrée en vigueur :	le 11 octobre 2017